



IPAM

Institut de la pertinence des actes médicaux

PROJET DE
RÉINVESTISSEMENT

Projet no :
24

Titre du projet	Adoption IPAM
Programme de coordination de l'investigation en cancérologie	RCG-0222-100 RCG 0624-187 B
Spécialité(s) concernée(s)	Montant alloué
Plusieurs spécialités <ul style="list-style-type: none"> • Spécialités impliquées dans l'investigation des principaux sièges tumoraux, notamment : hémato-oncologie, pneumologie, médecine interne, urologie, gastro-entérologie, gynéco-oncologie, chirurgie générale, ORL, etc. • Spécialités impliquées dans la réalisation d'examens d'investigation, notamment : radiologie, médecine nucléaire, pathologie. 	19 642 071 \$
	2022-2023 : 5 941 169 \$ 2023-2024 : 5 277 902 \$ 2024-2025 : 8 423 000 \$
	Début du projet 2022-2023
Contexte	
<p>La prise en charge rapide des patients atteints de cancer demeure un élément important pour favoriser de meilleurs résultats, améliorer l'expérience patient et réduire l'anxiété. Plusieurs initiatives dans divers pays ont démontré la pertinence d'une telle approche.</p> <p>Des modèles organisationnels doivent être développés pour réduire les délais d'investigation et optimiser la qualité des soins aux personnes soupçonnées ou atteintes de cancer. L'investigation pour ces patients nécessite une coordination clinique quotidienne qui requiert la collaboration des départements d'imagerie, d'endoscopie et de pathologie pour l'obtention du diagnostic et du stade clinique de la maladie préalable à l'orientation du patient vers l'approche thérapeutique optimale. Le continuum de soins pour les patients en cours d'investigation est complexe et implique souvent de nombreux professionnels.</p> <p>À défaut d'un processus structuré, la coordination de l'investigation chez un patient dépend actuellement de la contribution de plusieurs intervenants (centrale de rendez-vous, centre d'oncologie, accueil clinique, etc.) qui chacun font potentiellement des tâches de recension, validation, communication, documentation en lien avec les examens-tests. De plus, plusieurs tâches de coordination et de suivi des patients tombent sous la responsabilité du médecin spécialiste traitant, alors que la majorité d'entre elles pourraient être déléguées efficacement à d'autres membres de l'équipe, libérant ainsi les spécialistes du fardeau d'être, dans bien des cas, l'unique filet de sécurité pour leurs patients.</p>	
Description du projet	
<p>Le projet propose le développement d'un guichet d'investigation en cancérologie dans les établissements du réseau afin de répondre aux enjeux d'accessibilité et d'optimiser l'accès à l'investigation des cancers les plus fréquents, tel que soutenu par le Programme québécois de cancérologie. La structure et le nombre de sièges tumoraux couverts par le guichet d'investigation pourrait être variable en fonction de l'organisation et de la volumétrie de chaque établissement. Cependant, une offre standard minimale devra être offerte dans tous les établissements.</p> <p>Un guichet d'investigation comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réception centralisée des demandes de référence en cas de suspicion avec procédure clairement établie ; • Le triage et la priorisation des demandes avec algorithme préétabli de prise en charge (examens pertinents à réaliser avant la première consultation avec le spécialiste) ; • La coordination de l'investigation par un intervenant pour la prise de rendez-vous, qui agit aussi à titre de personne-ressource pour le patient et le médecin référent ; 	

<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi étroit des délais de prise en charge.
Objectif(s)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Accroître la pertinence des examens prescrits grâce à l'utilisation d'algorithmes préétablis ; 2. Éviter de répéter des examens lorsque les délais sont trop longs ou à cause d'une mauvaise coordination entre les établissements, considérant que pour de nombreux patients, l'investigation peut se dérouler dans plusieurs points de services ; 3. Éviter de réaliser des examens non pertinents pour pallier des délais d'obtention de rendez-vous ou de résultats d'examens trop longs ; 4. Augmenter la rapidité du diagnostic et favorise une prise en charge à un stade plus précoce et un traitement à visée curative plutôt que palliative ; 5. Contribuer à une utilisation optimale des plateaux techniques grâce à une vision globale des besoins et des capacités.
Responsable de la mise en œuvre
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mis à jour : 2024-12-04